

MARATHON

LOUDÉAC - PONTIVY 42^{KM}₁₉₅

RÈGLEMENT DE COURSE 2024

*Règlement des courses organisées par
l'association du Marathon Loudéac-Pontivy en
partenariat avec les villes de Loudéac, de
Pontivy, de St-Gonnery et de St-Gérand.*
La lecture complète est obligatoire.

Contact : semi.loudeac.pontivy@gmail.com

1. Les courses et challenges

a. **4 distances proposées :**

L'association Loudéac-Pontivy Semi-Marathon organise le dimanche 21 avril 2024 :

- Le marathon Loudéac > Pontivy (42,195 km en ligne)
- Le Semi-Marathon Saint-Gonnery > Pontivy (21,097 km en ligne)
- 10 km Saint-Gérand > Pontivy (en ligne)
- 5 km à Pontivy (boucle)

Toutes ces distances sont mesurées selon les normes de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

b. **Challenge entreprise / équipe**

Il est possible de participer en équipe via un classement spécial, possible sur le Semi-Marathon et le 10km.

Les équipes sont composées de 3 à 6 coureurs hommes, femmes ou mixte et le classement est déterminé par l'addition des temps des 3 meilleurs chronos.

L'inscription se fait sur Klikego :

Étape 1 : Les 3 à 6 personnes doivent tout d'abord s'inscrire individuellement sur Klikego.

Étape 2 : Quand les 3 à 6 sont inscrits (ou même avant), un des membres du groupe ou une tierce personne crée une équipe depuis la page d'accueil Klikego du Marathon Loudéac-Pontivy.

>>> Cliquez sur « formation équipe » puis sur « créer un groupe »

>>> Remplir les champs demandés et valider

Étape 3 : Chercher dans la liste des inscrits les 3 à 6 coureurs (Mettre le nom dans la barre de recherche)

Étape 4 : Pas besoin de validation : l'équipe est formée.

Étape 5 : Former une 2ème équipe : revenir en arrière ; cliquez sur « créer un groupe » ; remplir les champs demandés en changeant seulement le mot de passe (en effet, 1 équipe = 1 mot de passe)

L'organisation offre entre 1 et 15 dossards aux entreprises partenaires.

L'organisation peut vous transmettre, si vous le souhaitez, des codes de gratuité pour que vos collaborateurs ne payent pas lors de leur inscription et une facture vous sera envoyée au nom de l'entreprise.

c. Les relais

L'organisation propose 2 relais : sur le Marathon et sur le Semi-Marathon

○ Relais sur le Marathon

Par équipe de 4, 3 ou 2 coureurs

Si 4 coureurs :

Relais 1 : Hippodrome de Loudéac > Hippodrome de Loudéac (12,6km)

Relais 2 : Hippodrome de Loudéac > Bourg de St-Gonnery (8,6km)

Relais 3 : Bourg de St-Gonnery > bourg de St-Gérand (9km)

Relais 4 : Bourg de St-Gérand > Halle Safire Pontivy (11,8 km)

Un coureur peut effectuer 2 distances à suivre pour réaliser ce relais à 2 ou 3.

Le témoin est une puce à accrocher au poignet ou à la cheville et à se transmettre lors des passages de relais. Les relayeurs peuvent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

○ Relais sur le Semi-Marathon

Par équipe de 2

Infos relais 1 : départ bourg de St-Gonnery en même temps que les coureurs du Semi-Marathon.

Distance : environ 9km

Infos relais 2 : passage de la puce dans le bourg de St-Gérand.

Distance : environ 11,8km

Les relayeurs peuvent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

d. Cas particuliers de course

Les concurrents doivent courir seuls et en aucun cas être accompagné de vélo, courir avec un chien, pousser une poussette ou tout autre élément d'accompagnement qui peuvent gêner les autres coureurs. Toute gêne des autres concurrents peut être un motif de disqualification. En cas d'accident, la responsabilité du concurrent sera directement engagée.

Par dérogation et suivant accord de l'organisation, les concurrents Handisports partiront 5 minutes avant les autres coureurs et les joëlettes vers la fin de course. Les accompagnateurs des joëlettes doivent s'assurer de ne pas gêner la course des autres participants.

2. Inscriptions

a. Dates & tarifs :

Les inscriptions sont possibles uniquement sur Klikego.

Les inscriptions ouvrent le 18 novembre et ferment le samedi 20 avril 2024 à 18h00.

- Tarif Marathon :
 - 25€ puis 27€ après le 7 avril 2024
 - 23€ puis 25€ après le 7 avril 2024 pour les moins de 20 ans
- Tarif Semi-Marathon :
 - 13€ puis 15€ après le 7 avril 2024
 - 11€ puis 13€ après le 7 avril 2024 pour les moins de 20 ans
- Tarif 10 km :
 - 8€ puis 10€ après le 7 avril 2024
 - 6€ puis 8€ après le 7 avril 2024 pour les moins de 20 ans
- Tarif 5 km :
 - 5€
- Tarif relais Marathon
 - 32€
- Tarif relais Semi-Marathon
 - 16€

Limite de coureurs à 1000 sur le marathon, 2000 sur le Semi, 1500 sur le 10 km, 500 sur le 5km, 100 sur le relais Marathon et 100 sur le relais Semi-Marathon.

b. Conditions annulations

Toute demande de désengagement est acceptée jusqu'au 7 avril 2024. Une retenue de 2€ hors frais bancaire sera faite sur le montant de l'inscription.

A partir du 8 avril 2024, les demandes d'annulation ne seront plus recevables, sauf dans les situations suivantes :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- une maladie grave ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants directs.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par un certificat médical. Toute demande de remboursement devra nous parvenir, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation.

c. Certificats Médicaux

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Justificatif d'Aptitude à joindre à votre inscription en cours de validité le jour de l'épreuve :

- Une licence FFA (saison 2023/2024) Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running
- Le « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées)
- Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Si vous n'avez pas fourni votre justificatif médical lors de votre inscription, vous pouvez le télécharger sur votre compte par la liste des inscrits.

- ATTENTION ! Si vous en avez un dans votre compte, vérifiez-le ou mettez-le à jour (il doit avoir moins d'un an le jour de l'épreuve). Idem pour les licences. Mettez-les en ligne.
- ATTENTION : Aucun dossard ne sera remis si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

d. Catégorie d'âge

Les épreuves sont ouvertes à toute personne (H/F) :

- à partir de la catégorie minime (né 2009 et 2010) pour le 5km,
- à partir de la catégorie Cadets (né en 2007 et 2008) pour le 10km,
- à partir de la catégorie Juniors (né en 2005 et 2006) pour le Semi-Marathon et le relais.
- à toutes les catégories supérieures pour le Marathon

3. Les horaires

a. Horaires & lieux de départs

Départs : horaires et lieux

- Départ du Marathon & relais Marathon : 9h00 à l'hippodrome de Loudéac
- Départ du Semi-Marathon & relais Semi-Marathon : 9h30 bourg de Saint-Gonnery
- Départ du 10km : 10h00 bourg de St-Gérand
- Départ du 5km : 10h00 à la halle safire à Pontivy

b. Barrières horaires

Les participants disposent d'un temps limite pour réaliser la distance de l'épreuve :

- Le Marathon est limité à 5h30 avec des temps limites de passage imposé à 2h40 au 21ème kilomètre et 4h00 au 30ème kilomètre
- Le Semi-Marathon est limité à 2h45 avec un temps limite de passage à 1h25 au 10ème kilomètre.
- Le 10 Km est limité à 2h00
- Le 5km est limité à 1h30.

c. Horaires transport des coureurs en navette

L'inscription à la navette est gratuite mais nécessaire pour déterminer le nombre de navettes à mettre en œuvre.

- Navette Pontivy vers Loudéac (pour Marathon et relais 1 et 2) : Entre 7h45 et 8h15
- Navette vers St-Gonnery (pour semi-marathon et relais 3) : Entre 8h00 et 8h45
- Navette vers St-Gérand (pour 10km et relais 4) : entre 8h45 et 9h30
- Pas de navette sur le 5km car course en boucle depuis la halle Safire

Les coureurs du relais qui souhaitent rentrer à la Halle Safire à Pontivy avec l'organisation, il faudra appeler la voiture-balai.

4. Les dossards

a. Remise des dossards

Les dossards seront distribués à Pontivy, au parc des expositions (halle Safire), sur présentation d'une pièce d'identité. Attention, votre dossard ne sera remis que si votre inscription est validée.

- *Leclerc de Loudéac de 17h00 à 19h00 le vendredi 19 avril 2024*
- *Go Sport de Pontivy de 9h30 à 16h00 le samedi 20 avril 2024*
- *Parc des expositions (village du Marathon) de 17h00 à 19h00 le samedi 20 avril 2024*
- *Parc des expositions (village du Marathon) de 7h00 à 10h00 le dimanche 21 avril 2024*

Vous pourrez faire retirer votre dossard par un ami en lui remettant une photocopie recto verso de votre Carte d'identité, avec la mention manuscrite « Bon pour retrait de mon dossard », la date et votre signature.

b. Dossard Électronique

Sur chaque dossard un sachet de plastique est agrafé contenant une puce (transpondeur). Cette puce, confiée au coureur pour la durée de la course, ne doit être ni désagrafée, ni sortie de son sachet.

Le dossard doit être fixé sur la poitrine de manière lisible, toute autre position du dossard ou quelconque obstacle obturant la puce au passage de la ligne d'arrivée peut être à l'origine d'une non-détection de la puce. Un écran de contrôle à l'arrivée permet au coureur de vérifier la bonne détection. Dans le cas où le coureur n'apparaîtrait pas sur l'écran de contrôle, celui-ci devra le signaler immédiatement au poste de chronométrage qui procédera à un enregistrement manuel.

- **IMPORTANT** : En cas d'abandon, Informer le PC course au N° indiqué sur le dossard.

Rétrocession de Dossard Interdite

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Organisation

a. Vestiaire

Le dimanche 21 avril 2024, à partir de 7h45, possibilité de déposer votre sac à l'espace vestiaire au parc des expositions ou bien sur les sites de départ. Une étiquette vous sera fournie pour identifier votre sac avec votre numéro de dossard.

NB : L'organisation décline toute responsabilité pour les objets fragiles ou de valeur et se réserve le droit de refuser les objets volumineux.

b. Ravitaillements

- Marathon : 6 ravitaillements : départ ; km 12,5 ; km 21 ; km 30 ; km 40 ; arrivée
- Semi-Marathon : 4 ravitaillements : départ ; km 9 ; km 19 ; arrivée
- 10 km : 3 ravitaillements : départ ; km 8 ; arrivée
- 5 km : 3 ravitaillements : départ ; km 3 ; arrivée

Le ravitaillement personnel est autorisé et fortement conseillé.

Chaque concurrent devra déposer ses déchets (gobelets, emballages plastiques...) au niveau des postes de ravitaillement, sous peine de disqualification.

c. Récompenses

Pour des raisons économiques et environnementales, l'organisation propose le lot en option. Les participants ont le choix de choisir entre le t-shirt inédit de l'édition 2024 (+7€) et/ou un t-shirt des éditions précédentes (+2€) et/ou aucun t-shirt (+0€). Le

Attention, les t-shirts sont en quantité limitée.

Les prix à l'inscription sont donc plus faibles que les éditions précédentes avant les options.

Il est possible de commander plusieurs lots lors votre inscription.

L'achat du lot et de textile est possible sur Klikego ou surplace le jour J (en fonction des quantités disponibles)

Les premiers du classement scratch des 4 distances et du relais sur le Podium

Les 1^{er} et 1^{ère} de catégories sont récompensés d'un panier garni à aller chercher au podium.

Les 3 premières équipes des challenges recevront un trophée remis les jours suivants la course.

(Détails sur notre site internet dans l'onglet « Lots & textiles »)

6. Droits & assurances

a. Droit d'Image

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par le Marathon Loudéac-Pontivy sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

b. Annulation course

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

c. Assurance Organisation

L'organisation est couverte en responsabilité civile en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

7. Acceptation

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant le Marathon Loudéac-Pontivy. Je les accepte en totalité et m'engage à les respecter et à les faire respecter par les membres des équipes que j'engage.

L'inscription complète du coureur vaut acceptation de tous les termes du présent règlement.